

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 06 MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf le 6 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY - Pierre-Yves FONTAINE –
Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

EXCUSES : Thierry GALLET

Secrétaire de séance : Sandrine BARDERY

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06/02/2019

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent favorablement le compte-rendu.

II- DELIBERATION POUR SOUTIEN DE LA RESOLUTION DE L'AMF

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de l'Hôpital d'Orion est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de la commune de l'Hôpital d'Orion de soutenir cette résolution et l' AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le Conseil Municipal de la commune de l'Hôpital d'Orion, après en avoir délibéré **SOUTIENT** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

III- DELIBERATION POUR CONVENTION AVEC LE SDEPA POUR INTEGRATION ACHAT GROUPE D'ENERGIE

L'appel d'offre groupé concerne uniquement la partie des fournisseurs (30% de la facture totale), après simulation faite par le SDEPA, la commune gagnerait 8% sur la facture totale. Environ 284 € sur 3 668 € sur l'exercice 2018.

Les communes qui seraient intéressées doivent répondre avant le 15 mars pour participer à cet achat groupé.

La salle communale représente le plus gros poste de consommation d'énergie environ 2472 € pour l'année.

Le Conseil Municipal de la commune de l' Hopital d'Orion, après en avoir délibéré **VALIDE** la proposition de rejoindre ce groupement d'achat.

IV- AUTORISATION D'EXPLOITER UN TAXI

La société Vallade exploite un Taxi sur la commune de L'Hôpital d'Orion depuis 1998.

La sous-préfecture de Bayonne ayant demandé se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation concernant l'activité taxi, le maire a réalisé un arrêté pour fixer le nombre de taxi sur la commune et un second arrêté qui donne l'autorisation d'exploiter.

Une indemnité de 60 € à l'année sera versée par la société Vallade à la commune de L'Hôpital d'Orion. Une délibération sera présentée lors d'un prochain conseil.

V- ARRETE INTERMINISTERIEL CATASTROPHE NATURELLE

Arrêté du 23 janvier 2019 reconnaissant la commune de l'HOPITAL D'ORION en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique).

VI- POINT SUR LE RECENSEMENT 2019

128 bulletins individuels recensés sur la commune lors du dernier recensement de février (comprenant les maisons secondaires équivalent un habitant).

82 logements d'habitation, 57 résidences principales, 20 résidences secondaires et 5 logements occasionnels ou vacants.

L'INSEE va amorcer la décroissance du nombre d'habitants progressivement jusqu'à atteindre les 128 habitants d'ici le prochain recensement.

VII- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Carte communale**

La note de synthèse rédigée par le cabinet ARTELIA a été envoyée à tous les conseillers.

Pas de retours particuliers. Prochaine étape réunion avec la DDTM, la chambre d'agriculture et les gestionnaires réseaux afin de débattre sur ce projet.

➤ **Vente d'un chemin communal**

Demande de Monsieur CAZALETS d'acheter le chemin communal qui mène à la maison (environ 850 m2). Cette requête nécessite une enquête publique. Proposition du Maire de donner le chemin dans la mesure où les frais liés à la cession seront à la charge de l'acquéreur. Lors de la délibération du 6 septembre 1992 fixant le classement des chemins communaux, le chemin concerné est appelé VC. N°12 de Loustaunau.

Aide de l'APGL pour faire les démarches nécessaires.

➤ **Site internet de la commune**

Le maire propose la création d'un site internet. L'histoire du village avec l'église classée, le chemin de St Jacques, la mort de Gaston Fébus et la vie communale avec les comptes rendus et délibérations du conseil municipal, la future carte communale et les activités des associations y seraient déposés. L'APGL propose cette prestation pour un coût de 2200 € pour la création du site internet puis 300 € annuel de frais de maintenance.

Le maire va demander un devis à l'association des maires de France qui propose aussi ce service.

➤ **Affaire GUICHEMERRE**

Suite au dépôt d'un mémoire en réplique le 25 janvier 2019 au tribunal administratif par la partie adverse, l'avocat de la commune a déposé un second mémoire en défense le 15 février 2019 en demandant au Tribunal Administratif de se déclarer incompétent sur le présent litige au profit du Tribunal de Grande Instance de Pau.

L'avocat de la partie adverse demande à l'état la somme de 1 500 € en plus de l'annulation de la somme dû à la commune de 15 000 €.

L'avocat de la commune demande à M. Thierry GUICHEMERRE de payer à la commune la somme de 1 200€.

➤ **Prise en charge de la réparation de l'autel de l'église par Groupama**

L'estrade de l'autel de l'église s'est détériorée depuis le sinistre.

M. le Maire a déclaré ce nouveau poste à l'assurance en lien avec le sinistre des inondations. Des photos et le devis de réparation de M. BONNEHON ont été envoyés à l'expert mandaté par Groupama qui versera finalement 1 300 € à la commune.

➤ **Préparation du budget 2019**

Budget préparé en amont et validé par Mme JORAJURIA du Trésor Public.

Dépenses d'investissement à prévoir :

- Réhabilitation du logement
- Menuiseries et mobiliers de la mairie
- Elaboration carte communale
- Etude Ad'AP
- Voirie

Recettes à prévoir :

Pour équilibrer le budget, 2 emprunts seraient envisageables pour les travaux du logement :

- Emprunt de 100 000 € sur 15 ans.
- Emprunt de 30 000 € sur 2 ans pour financer la TVA en attendant le remboursement dans les 2 années à venir.

En 2021, la commune n'aura plus d'emprunt (2 emprunts antérieurs s'achèvent)

➤ **Plantations d'arbres**

Un figuier et 3 pruniers ont été donnés par Pierre-Yves FONTAINE et plantés sur la berge du Saleys pour permettre la reprise optimale des arbres avant le printemps.

➤ **Eaux usées**

Sujet des eaux usées qui se jettent dans le Saleys au niveau du pont. Tous les rejets d'eaux usées ne sont pas raccordés à la station. M. le Maire va demander à la SAUR s'il est possible de rechercher les sources de cette pollution.

➤ **Déménagement du local moto pompe**

7 statues religieuses ont été sorties du local moto pompe (elles étaient auparavant dans l'église) Elles nécessitent quelques rénovations (de peinture et de plâtrerie). Elles pourraient être ensuite exposées sous le porche de l'église. Pierre-Yves propose de s'occuper de la restauration.

Il reste encore d'autres objets religieux dans le local pompe. Le conseil paroissial pourrait être associé pour diriger les objets vers les lieux adaptés.

➤ **Journée citoyenne**

Date de la journée citoyenne fixée au 13 Avril.

Invitations à prévoir pour présenter le programme de la journée :

- Passer sur le chemin boucau, ramasser les déchets sur le bord des routes (à revoir d'ici le 13 Avril)
- -Planter des plantes dans les carrés devant l'église (attention à l'arrosage intégré)
- -Evacuer les déchets vers la déchetterie
- -Nettoyage devant la mairie
- -Débarrasser le derrière du logement, finir de débarrasser le local technique

Les citoyens intéressés devront s'inscrire à la mairie pour anticiper la préparation du repas du midi.

Entrevue entre S. BARDERY / JF. LIAUDOIS et K. BRUIN le jeudi 06/03 pour échanger sur cette journée. S BARDERY renverra un mail au CM pour leur faire un compte rendu des échanges.

➤ **SIC de l'école**

Changement des statuts du SIC, le nombre de membres passent de 4 titulaires à 3 titulaires dont le maire et 1 suppléant par commune soit 9 membres titulaires et 3 membres suppléants. Les communes sont de nouveau mises à contribution pour pallier à la diminution des subventions de la région sur les transports et au manque de trésorerie. 6 000€ par commune sont versés ce mois ci en avance de trésorerie.

La secrétaire de mairie de l'hôpital d'Orion consacre 1h45 au SIC par semaine, alors qu'il n'est compté qu'une heure par semaine. Le maire demande au CM de valider l'heure complémentaire pour le SIC.

Un enfant de l'hôpital d'Orion quittera l'école du RPI à partir de la rentrée 2019. L'enfant sera scolarisé à Sauveterre. Les effectifs sont préoccupants.

Seulement 3 enfants sur 11 possibles vont au RPI Orion-Orriule-L'Hopital d'Orion. Pour 2018 la part communale versée au SIC s'est montée à 10 800 € .

➤ **Autres points**

Demande de Maurice LAVIE-CAMBOT de rencontrer l'architecte pour échanger autour des plans du logement avant finalisation.

M. le Maire a déposé en sous préfecture d'Oloron le dossier DETR du logement communal.

Françoise POIRIER demande d'étudier l'assainissement du chemin communal de maysonnave .

Le CU HIRIART route des antys et la DP CAZALA route du cout ont été accordés.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La commission communale des impôts directs s'est réuni le 07 mars 2019 en mairie de l'hôpital d'Orion.

Sa composition : Jean PINDAT - Joelle BAREILLE - Daniel LAFOURCADE - Stéphane DACHARY - Sandrine BARDERY

Cette commission valide le changement de destination d'une grange en maison d'habitation. La maison est classée en catégorie 6.

Prochaine réunion mercredi 3 avril 2019 pour le budget 2019.

La séance est levée à 23h30.